



Sinistre dégâts des eaux

Par **angie95**, le **03/05/2012 à 18:48**

Bonjour

J ai eu un sinistre dégâts des eaux

Un expert est passe et a évalue les dégâts

Lors de l envoi des devis j ai joint le cabinet d' expertise pour savoir s ils les avaient reçus

La il m a été précise que l expert ne faisait plus partie du cabinet et qu une nouvelle expertise était prévue par ce même cabinet

Lors de la nouvelle expertise, l expert m a présente un document a signe

Il s agissait de mon accord sur l expertise

Je lui ai répondu qu il n avait pas encore évalue les dégâts et k je n avais pas a signer

Il a dit k c était la procdure et k l expert ki était passe la première fois n avait pas fait don travail

Je n zi pas signe il a vite range le document

K dois je faire pour dénoncer ces agissements ki ne pas honnêtes

M